Ville de Païta

N° 2022/10
du 24 mars 2022

DELIBERATION

modifiant la délibération n°2020/48 du 20 juillet 2020 portant formation des commissions permanentes du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 03 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

- VU la délibération n°2020/48 modifiée du 20 juillet 2020 portant formation des commissions permanentes du conseil municipal,

- VU les démissions volontaires de M. Milakulo TUKUMULI, Mme Lotana ILOAI, M. Edgar BOCAHUT, Mme Marie-Claude KOINDREDI, M. Marc MANUOPUAVA, Mme Edith ALIKIAGALELEI, M. Jean-Marc LEVEQUE et Mme Apolina TAUKAPA, conseillers municipaux élus le 28 juin 2020 sur la liste « *Païta, l'Union pour un nouveau départ !* »,

- VU l'installation de M. Franck VAKALEPU,

- Considérant que la désignation des membres des commissions du conseil municipal doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner les membres des commissions permanentes du conseil municipal.

ARTICLE 2 :

L'article 3 de la délibération n°2020/48 modifiée du 20 juillet 2020 susvisée est modifié comme suit :

« *Les onze (11) commissions permanentes sont composées ainsi qu'il suit :*

Commission des finances, de l'administration générale et des services publics	*Jessica DEPARDON*
	Joann WINCHESTER
	Ashley KABAR
	Anouck LEFERS
	Michel TEUGASIALE
	Franck VAKALEPU
	André FOREST
Commission des travaux et des équipements publics	*Henri HELLOUIN*
	Marcel PAITA
	Gregory GUILBAUD
	Norbert KOTOPEU
	Sosefo LEMO
	Vitolio TAUVALE
	Jessica MARENGO
Commission de l'enseignement et de la vie scolaire	*Maryline D'ARCANGELO*
	Soana TAGATAMANOGI
	Stéphane N'GADIMAN
	Anouck LEFERS
	Alexis FELOMAKI
	Béniéla LOREE
	Catherine GAIA
Commission des sports	*Jean KROMOPAWIRO*
	Soana TAGATAMANOGI
	François TAUMAKO
	Stephane N'GADIMAN
	Michel TEUGASIALE
	Manina TEHEI
	André FOREST
Commission de la jeunesse et de la cohésion sociale	*Vaisioa LAGIKULA*
	Sonia CLAVEL
	Sylviana GERVOLINO
	François TAUMAKO
	Sosefo LEMO
	Gerd PREVOT
	Catherine GAIA

Commission de l'aménagement urbain	*Michel TEUGASIALE*
	Anouck LEFERS
	Amandine BUI DUYET
	Béatrice MERCIER
	Jessica DEPARDON
	Béniéla LOREE
	Jessica MARENGO

Commission de la culture	*Amandine BUI DUYET*
	Luciano TAKATAI
	Ashley KABAR
	Alexis FELOMAKI
	François TAUMAKO
	Gerd PREVOT
	Catherine GAIA

Commission de l'environnement et du patrimoine	*Sonia CLAVEL*
	Michel TEUGASIALE
	Luciano TAKATAI
	Norbert KOTOPEU
	Malia NETI
	Manina TEHEI
	Catherine GAIA

Commission de l'hygiène et de la sécurité	*André GUERRY*
	Grégory GUILBAUD
	Béatrice MERCIER
	Alexis FELOMAKI
	Stéphane N'GADIMAN
	Béniéla LOREE
	Catherine GAIA

Commission de dénomination des voies, places et édifices publics communaux	*Sylviana GERVOLINO*
	Marcel PAITA
	Norbert KOTOPEU
	Vaisioa LAGIKULA
	Stéphane N'GADIMAN
	Gerd PREVOT
	Jessica MARENGO

Commission de la condition féminine	*Lusia THOMERT*
	Soana TAGATAMANOGI
	Béatrice MERCIER
	Malia NETI
	North TAPU
	Manina TEHEI
	Catherine GAIA

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

Le Maire

Willy GATUHAU

NOUVELLE-CALÉDONIE * COMMUNE DE PONITA *

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- DLAJ.....1
- SG.....1
- SGA.....2
- Cabinet..... 1
- Finances..... 1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- Intéressés.....1
- Archives.....1
- Affichage.....2